



Demande abandon de Paternite

Par Visiteur

Comment faire une demande d abandon de paternité svp

Par Visiteur

Bonsoir Monsieur,

Qu'entendez vous par abandon de paternité?

souhaitez vous renoncer à votre autorité parentale ou bien contester votre paternité? Dans la seconde hypothèse: quel age à l'enfant? Êtes vous marié avec la mère? Vivez vous avec cet enfant?

Cordialement

Par Visiteur

Ma fille a 10 ans je ne la voi presque plus depuis que j ais perdu la garde il y a deux moi , et la je dois quitté la france pour le travail je pense que pour océane ce serais bien que son beau pere est plus d autorité et pour cella il fau qu il est " la garde" pour les papiers administratif , je n n es jamais été marié avec sa maman et j avais la garde de océane de mai 2004 jusqu a janvier 2009

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Je comprends tout à fait votre situation.

Cependant vous ne pouvez pas renoncer à votre autorité parentale.Vous ne pouvez qu'en être déchu et cette demande de déchéance appartient à la mère de votre fille. Pour cela elle doit saisir le juge aux affaires familiales lui expliquant que vous n'êtes pas impliqué dans l'éducation de votre fille et que vous vous en désintéressé (peut être pourra-t-elle faire valoir les raisons pour lesquelles vous avez perdu votre droit de garde).

Je comprends bien que vous souhaitez faire cela pour le bien être de votre fille mais cela mérite réflexion.

Par ailleurs, il convient de savoir que seule la mère aura l'autorité parentale et le beau père de votre fille ne peut prétendre à l'exercice de cette autorité parentale.

Je reste à votre entière disposition.

Bien cordialement